



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN**

SÉANCE DU 14 AOÛT 2017

Une séance régulière des conseillers de la Municipalité de Saint-Martin est tenue au Centre municipal le lundi 14 août 2017 à 20 h. Sont présents Mme Cécile Champagne, MM Jean-Guy Morin, Rémi Giroux, Éric Giguère, Yvan Paré, Michel Marcoux, sous la présidence de M. Jean-Marc Paquet, Maire.

Est également présente : Brigitte Quirion, Secrétaire-Trésorière

RE :163-08-2017 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Michel Marcoux

Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017**
- 3) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE 10 JUILLET 2017**
- 4) **PLURITEC / RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 10^E RUE EST / DEMANDE DE PAIEMENT N° 3 FACTURE 17894-03 (RÉ : 023-01-2017) – SERVICES PROFESSIONNELS AU 3 JUIN 2017**
- 5) **PLURITEC / RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 10^E RUE EST / DEMANDE DE PAIEMENT N° 4 FACTURE 17988-04 (RÉ : 023-01-2017) – SERVICES PROFESSIONNELS AU 1^{ER} JUILLET 2017**
- 6) **PLURITEC / SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE (070-04-2017) / TRAVAUX RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 10^E RUE EST**
- 7) **DOSSIER RÉFECTION 10^E RUE EST / ENTREPRENEUR T.G.C. INC. / CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 1 – RECOMMANDATION DE PLURITEC (TRAVAUX JUSQU'AU 27 JUILLET 2017)**
- 8) **OMH / RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017 / APPROBATION N° 0240**

- 9) **CONGRÈS FQM (28 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2017) / FRAIS D'INSCRIPTION ET AUTRES FRAIS - REPRÉSENTANT MUNICIPAL**
- 10) **COLLOQUE ADMQ (13 & 14 SEPTEMBRE 2017) / FRAIS D'INSCRIPTION ET AUTRES FRAIS**
- 11) **DOSSIER MATRICULE 9191-96-7290 (PROPRIÉTAIRE: 9292-3739 QUÉBEC INC) / ANNULATION DES INTÉRÊTS DOSSIER EN ERREUR PAR LE SERVICE D'ÉVALUATION DE LA MRC**
- 12) **RÉGIE INTERMUNICIPALE / APPROBATION DU RÈGLEMENT N° 54-17 -DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ESTIMÉS À 5 350 448.83 \$ – CELLULES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT – PÉRIODE DE 10 ANS**
- 13) **DOSSIER PETITE SÉDUCTION / REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – CÉCILE CHAMPAGNE**
- 14) **CORRESPONDANCE**
- 15) **ADOPTION DES COMPTES/**
- 16) **DIVERS :**
- 1: **PERMIS DE CONSTRUCTION**
- 2: **FQM / INSCRIPTION SOUPER GALA / MME CÉCILE CHAMPAGNE – 25 ANS DE LOYAUX SERVICES – ÉLUE MUNICIPALE**
- 3: **CONTRAT RB-2017-001 / PAVAGE SARTIGAN LTÉE – TONNAGES EXCÉDENTAIRES ET SENTIER PIÉTONNIER**
- 4: **PME PARTENAIRES / MANDAT POUR DESCRIPTION DE TÂCHES – DIRECTEUR DE TRAVAUX PUBLICS**
- 17) **MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC**
- 18) **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adoptée

RE :164-08-2017 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 2017

Suite à la présentation du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2017 ;

Il est proposé par : Rémi Giroux

Appuyé par : Cécile Champagne

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2017 soit adopté.

Adoptée

RE :165-08-2017 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE 10 JUILLET 2017

Suite à la présentation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017 ;

Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Appuyé par : Yvan Paré

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2017 soit adopté

Adoptée

**RE:166-08-2017 : PLURITEC / RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA
10^E RUE EST / DEMANDE DE PAIEMENT N° 3 FACTURE
17894-03 (RE : 023-01-2017) – SERVICES PROFESSIONNELS
AU 3 JUIN 2017**

ATTENDU une demande de paiement N° 3 de **6 645.56 \$** au contrat N° 023-01-2017 pour l'exécution d'une partie des travaux réalisés en date du 3 juin 2017 pour la conception de plan et devis et préparation de l'appel d'offres à la réfection de la 10^e Rue Est (750 mètres);

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement N° 1 au montant de **6 645.56 \$** (taxes incluses) facture N° 17894-03.

Adoptée

**RE:167-08-2017: PLURITEC / RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA
10^E RUE EST / DEMANDE DE PAIEMENT N° 4 FACTURE
17988-04 (RÉ : 023-01-2017) – SERVICES PROFESSIONNELS
AU 1^{ER} JUILLET 2017**

ATTENDU une demande de paiement N° 4 de **5 485.46 \$** au contrat N° 023-01-2017 pour l'exécution d'une partie des travaux réalisés en date du 1^{er} juillet 2017 pour la conception de plan et devis et préparation de l'appel d'offres à la réfection de la 10^e Rue Est (750 mètres);

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux
Appuyé par : Cécile Champagne

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement N° 4 au montant de **5 485.46 \$** (taxes incluses) facture N° 17988-04.

Adoptée

**RE :168-08-2017 : PLURITEC / SERVICES PROFESSIONNELS –
ÉTUDE DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE (070-04-2017) /
TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 10E RUE EST**

ATTENDU le contrat # 070-04-2017 octroyé à la firme d'ingénieurs PLURITEC visant l'étude de balancement hydraulique du réseau de distribution d'eau potable ;

ATTENDU une demande de paiement N° 1 représentant 60% du montant forfaitaire de 11 000 \$ du contrat, au coût de **7 588.35 \$** (tx incluses) par PLURITEC facture N° 17997-01;

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement de **7 588.35 \$** (taxes incluses) représentant 60% du montant forfaitaire au contrat N° 070-04-2017.

Adoptée

**RE :169-08-2017: DOSSIER RÉFECTION 10^E RUE EST /
ENTREPRENEUR T.G.C. INC. / CERTIFICAT DE PAIEMENT
N° 1 / RECOMMANDATION DE PLURITEC (TRAVAUX
JUSQU'AU 27 JUILLET 2017)**

ATTENDU la demande de paiement N° 1 au montant de **409 933.05 \$** (incluant TPS et TVQ) de la compagnie « T.G.C. INC. » pour les travaux réalisés en date du 26 juillet 2017;

ATTENDU la vérification par la firme d'ingénieurs-conseils «PLURITEC » visant la demande et la conformité du paiement N° 1;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la demande de paiement N° 1 de la compagnie «T.G.C. INC. » au montant de **409 933.05 \$** (taxes incluses).

Adoptée.

**RE :170-08-2017 : OMH / RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017 /
APPROBATION N° 0240**

ATTENDU la révision budgétaire 2017 visant l'approbation N° 0240 de l'OMH de Saint-Martin passant de 6 854 \$ (part de la Municipalité -10% -685 \$) à 14 477 \$ (part de la Municipalité – 10% - **1 448 \$**) ;

En conséquence : Il est proposé par :Éric Giguère
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin approuve la révision budgétaire 2017 (approbation N° 0240) de l'OMH pour un montant supplémentaire de 763 \$ passant de 685 \$ à **1 448 \$** la part de la Municipalité de Saint-Martin.

Adoptée

**RE :171-08-2017 : CONGRÈS FQM / 28 SEPTEMBRE AU 30
SEPTEMBRE 2017 / FRAIS D'INSCRIPTION ET AUTRES
FRAIS / REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le congrès annuel de la FQM se déroulant du 28 au 30 septembre 2017 à Québec et conséquemment des frais d'inscription de 760. \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire que la Municipalité de Saint-Martin soit représentée par le Maire, Monsieur Jean-Marc Paquet;

En conséquence, Il est proposé par : Michel Marcoux
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'inscription au coût de 760.\$ (avant taxes) pour le congrès ainsi que les frais d'hébergement et tout autres frais avec pièces justificatives.

Adoptée

**RE :172-08-2017: COLLOQUE ADMQ (13 & 14 SEPTEMBRE 2017) /
AUTORISATION D'INSCRIPTION**

ATTENDU la demande d'inscription de Brigitte Quirion d.g. / sec.trés. au colloque de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec au coût de 105 \$ pour deux jours à Montmagny soit les 13 & 14 septembre prochain;

ATTENDU que s'ajoutent à ce coût d'inscription tous les autres frais d'hébergement, kilométrage, etc...

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de Brigitte Quirion d.g. / sec.trés pour le colloque de l'ADMQ soit les 13 & 14 septembre prochain et que toutes dépenses reliées à ce colloque soient remboursées avec pièces justificatives.

Adoptée

**RE :173-08-2017 : DOSSIER MATRICULE 9191-96-7290
(PROPRIÉTAIRE: 9292-3739 QUÉBEC INC) /
ANNULATION DES INTÉRÊTS DOSSIER EN ERREUR
PAR LE SERVICE D'ÉVALUATION DE LA MRC**

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée suite à la mise à jour de l'évaluation foncière de la MRC au matricule précité lors de la vente de propriété et de l'acte notarié;

ATTENDU que le service d'évaluation a régularisé le dossier qu'en 2017 et qu'il y a lieu de corriger les intérêts de ± 300 \$ sur ce compte de taxes;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin
Appuyé par : Cécile Champagne

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'annulation des intérêts du matricule N° 9191-96-7290 par faute d'erreur de la mise à jour du rôle d'évaluation lors de la vente de propriété par le Service d'évaluation de la MRC.

Adoptée

**RE :174-08-2017 : RÉGIE INTERMUNICIPALE / APPROBATION DU
RÈGLEMENT N° 54-17 -DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
ESTIMÉS À 5 350 448.83 \$ – CELLULES DESTINÉES À
L'ENFOUISSEMENT – PÉRIODE DE 10 ANS**

ATTENDU une correspondance reçue de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud visant une demande d'approbation du règlement #54-17 autorisant un emprunt n'excédant pas **5 350 448.83 \$** et remboursable sur une période maximale de 10 ans ;

ATTENDU que ces travaux seront pour la préparation de quatre (4)

nouvelles cellules destinées à l'enfouissement des matières résiduelles ainsi que des travaux de recouvrement final de cellules complétées dans la zone « H » du milieu d'enfouissement de la Régie ;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Martin a pris connaissance du règlement # 54-17;

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin approuve le règlement #54-17 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au montant n'excédant pas **5 350 448.83 \$** pour les raisons précitées et remboursable sur une période de 10 ans.

Adoptée

**RE :175-08-2017 : DOSSIER PETITE SÉDUCTION /
REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – CÉCILE CHAMPAGNE**

Il est proposé par :Éric Giguère
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le remboursement des dépenses de 104.20 \$ à Mme Cécile Champagne lors de la préparation de l'activité « LA PETITE SÉDUCTION ».

Adoptée

CORRESPONDANCE

POINT 1 : Contribution ligues de quilles 2016-2017 (195 \$)

**POINT 2 : Contribution baseball mineur Saint-Martin –
saison 2017 (390 \$)**

RE:176-08-2017: ADOPTION DES COMPTES

Les comptes du mois de juillet 2017 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par: Jean-Guy Morin
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2017 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 21 288.85 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE : 6 678.79 \$
TRANSPORT ROUTIER : 73 477.71 \$
HYGIÈNE DU MILIEU : 25 179.35 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE : 1 794.83 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV. : 13 010.19 \$
LOISIRS & CULTURE : 35 162.55 \$
TOTAL AFFECTATIONS : 37 908.08 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **214 500.35 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

Adoptée

DIVERS

**RE :177-08-2017 : SOUPER GALA (CONGRÈS FQM – 28
SEPTEMBRE 2017) / MME CÉCILE CHAMPAGNE CONSEILLÈRE
ET CANDIDATE EN TANT QU'ÉLUE MUNICIPALE – 25 ANS DE
LOYAUX SERVICES /**

ATTENDU que la conseillère Mme Cécile Champagne a présentement plus de 25 années de loyaux services au sein du conseil municipal à Saint-Martin (soit de novembre 1978 à 1986 et de février 2000 à aujourd'hui) ;

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande que Mme Cécile Champagne soit mise en candidature lors du *GALA MÉRITAS 2017* de la FQM le 28 septembre prochain.

QUE le conseil municipal offre à Mme Cécile Champagne le souper pour deux (2) personnes au coût de 64 \$ (avant tx) en plus du remboursement des frais d'un hébergement et tous les autres frais occasionnés par cet événement avec pièces justificatives.

Adoptée

**RE :178-08-2017 : CONTRAT DE PAVAGE RB-2017-001-
PAVAGE SARTIGAN LTÉE / TONNAGES
EXCÉDENTAIRES ET SENTIER PIÉTONNIER**

ATTENDU que la Municipalité a fait des travaux supplémentaires de ponceaux dans la plupart des rangs suite aux pluies abondantes et gels d'hiver;

ATTENDU que ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une évaluation précise lors du lancement de l'appel d'offres et que maintenant nous avons utilisé les quantités au présent contrat (contrat 380 Tm et réalisé actuellement tout près de 360 Tm) et que le rapiéçage n'est pas encore terminé;

ATTENDU que les travaux d'asphaltage du sentier piétonnier (contrat 2-A) auraient dû être faits avant le 1^{er} juillet 2017 selon le contrat et que ces travaux ne doivent pas être en construction pendant la rentrée scolaire de la Polyvalente Bélanger;

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux
Appuyé par : Éric Giguère

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le dépassement de 150 Tm (à la paveuse) supplémentaires au contrat actuel soit passant de 380 Tm à 530 Tm s'il y a nécessité pour finaliser les travaux de rapiéçages des rangs et rues de la Municipalité et que ces travaux se réalisent dans un bref délai était donné le dépassement des dates du contrat.

QUE l'adjudicataire « PAVAGE SARTIGAN INC » doit réaliser les travaux de pavage du sentier piétonnier au plus tard le 25 août 2017 ou le conseil municipal devra annuler la partie (2-A) du contrat N° RB-2017-001.

Adoptée

**RE :179-08-2017 : PME PARTENAIRES / MANDAT POUR
DESCRIPTION DE TÂCHES D'UN DIRECTEUR DES
TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU qu'éventuellement le conseil municipal pourrait lancer une offre d'emploi pour le poste de « DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS » pour notre municipalité;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'élaborer une description de tâches selon les besoins de notre municipalité avant de lancer une offre d'emploi officielle;

En conséquence :

Il est proposé par : Cécile Champagne

Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate Brigitte Quirion directrice générale et secrétaire-trésorière à travailler avec la firme spécialisée PME PARTENAIRES DE SAINT-GEORGES.

Adoptée

L'ordre du jour de la séance régulière du 14 août 2017 étant épuisé,
Monsieur Rémi Giroux propose la fin de l'assemblée.

**Je _____, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

Secrétaire- Trésorière